



### OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ELEVES

- Les 4 fiches recto-verso, ci-jointes, dûment complétées, datées et signées,
- 2 photos d'identité pour chaque enfant obligatoire, (photos sur papier normal acceptées)
- 5 timbres postaux autocollants, (par famille)
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant pour les activités péri et extrascolaires pour l'année 2020-2021
- Extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce,
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour tout traitement médical particulier,

### SPECIFIQUES A LA CANTINE

- Dernier bulletin de salaire au couple ou autre justificatif de travail

### SPECIFIQUES A LA GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

- Notification du quotient familial de la CAF
- OU**
- Avis d'imposition recto verso (soit pour l'année 2020 : avis d'impôt 2019, impôt sur les revenus de l'année 2018)
- Justificatif des prestations familiales

**Sans justificatif de revenus le tarif le plus haut pour le service concerné s'appliquera d'office**

Selon l'évolution de la réglementation et des activités proposées, d'autres attestations ou certificats médicaux pourront vous être demandés ultérieurement.

**DOSSIER COMPLET A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE ANNEXE AU PLUS TARD  
MERCREDI 24 JUIN 2020**

**PASSE CE DELAI, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES, SELON LES PLACES DISPONIBLES, EN OCTOBRE**

### PIECES A FOURNIR

## DOSSIER PREMIERE INSCRIPTION POUR

## **LA CANTINE, LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**DEPOT DES DOSSIERS : BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE ANNEXE**  
**AU PLUS TARD LE MERCREDI 24 JUIN 2020**

Votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine, une ou plusieurs des activités proposées par la Commune de Sospel en dehors du temps scolaire. Dans ce cas, une inscription est nécessaire et obligatoire pour chaque année scolaire (**sans inscription, votre enfant ne pourra pas être accueilli**).

Le présent dossier vous permet de fournir en une seule fois les pièces justificatives pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) pour les différents accueils proposés par la ville :

- Les accueils périscolaires du matin et du soir,
- La cantine,
- Les accueils du mercredi toute la journée et des vacances scolaires.

### **De quoi est composé le dossier d'inscription unique ?**

- Une fiche famille : elle est commune à tous les accueils et permet de recueillir les données nécessaires comme la situation familiale ou les coordonnées des parents ;
- Une fiche unique d'autorisations parentales : regroupant toutes les autorisations faites par les parents ;
- Une fiche individuelle d'inscription aux activités : cette dernière permet de regrouper les informations et demandes d'inscription afférentes à chaque enfant de la famille ;
- Une fiche renseignements Mairie ;

**La liste des pièces à fournir se trouve au verso**